

Procès-verbal du premier conseil d'école - 9 novembre 2018

Présents :

Les parents élus : Mesdames et Messieurs Maurine TOUAT-DÉJARDIN, Margaux PITON, Magalie ALBERT, Séléna POLTZ-ZUZLEWSKI, Eric DANAN.

Pour la mairie : Monsieur le Maire et Mme Stalmach, Conseillère municipale chargée des affaires scolaires.

Pour l'Association des Amis des Bosquets : Mme DELAMOTTE Marie-Noelle, présidente.

L'équipe enseignante : Mesdames Patricia Visticot (enseignante cycle 1), Mathilde Jambu (enseignante cycle 3), Pascale Demontrond (enseignante cycle 2 et directrice),

Les absents excusés : M. L'Inspecteur de l'Education Nationale, l'équipe du RASED, Florence SPASOJEVIC (parent élu)

Secrétaire de séance : Mathilde Jambu

Préambule :

Tour de table et présentation de chaque participant.

L'équipe enseignante remercie tous les parents d'élèves pour leur implication dans la vie de notre école. Chacun s'investit en fonction du temps dont il dispose et nous apprécions cela, toute aide est toujours la bienvenue. Nous remercions également l'Association des Amis de l'Ecole des Bosquets (AEB) qui est composée de parents d'élèves mais aussi d'habitants du village. Cette association permet la réalisation d'actions ou d'achats de matériel pédagogique par l'école ce qui favorise une scolarisation réussie pour tous les élèves. Nous remercions également les élus et les adjoints de la commune pour nos échanges constructifs et réguliers ainsi que pour la rapidité des interventions concernant tous les aspects de l'école.

Informations générales :

- **Rôle du conseil d'école** : Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats aux élections de représentants de parents d'élèves. Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école, notamment l'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène, la sécurité des enfants.

- Rappel de l'organisation de la communication avec l'école :

Toute communication ayant trait à l'école en général, ou concernant une classe ou un élève en particulier doit systématiquement être faite sur l'adresse mail de l'école : **0950388f@ac-versailles.fr**. Dans un souci de confidentialité et d'efficacité, aucune information ne doit être envoyée sur le mail personnel des enseignants, ni sur leur mail professionnel nominatif. La directrice communiquera les informations aux personnes concernées. Les parents peuvent également communiquer par le biais du cahier de liaison qui est un outil important. Les enseignantes encouragent une gestion autonome de ce dernier par les élèves.

- Blog de l'école : les parents élus indiquent que certains parents ont des difficultés pour se rendre sur le blog de l'école, est-il envisageable de mettre en place un « réseau social de l'école » ?

➔ Réponse de l'équipe enseignante : Les blogs doivent être hébergés par des sites agréés Education Nationale et l'équipe ne souhaite pas communiquer par un autre biais.

Le blog contient des informations sur ce qu'il se passe à l'école, il est donc un outil important de communication entre l'école et les parents ainsi que tous les autres acteurs qui participent à la vie de notre école.

- Sécurité :

En raison du plan vigipirate, aucun parent ne peut entrer dans l'école sauf dans le cas où il participe à une action menée dans l'école (chorale, accompagnement en sortie, participations à des ateliers...).

La directrice rappelle l'ordre du jour et le soumet au vote :

La rentrée 2018 : effectifs et répartition.

Résultats des élections et rôle des délégués des parents d'élèves élus au conseil d'école.

Résultats des évaluations CP, CE1 et CE2.

Organisation des aides pour les élèves à besoins particuliers : RASED et AVS.

Organisation des aides pour les élèves en difficulté : APC.

Actualisation et vote du règlement intérieur

Point sécurité

Bilan de la coopérative scolaire

Bilan rapide des projets de 2017-2018

Bilan de l'AEB

Projets 2018-2019

La directrice propose que les interventions parents et mairie se fassent au fur et à mesure des questions traitées.

→ L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

A. La rentrée 2018 : effectifs et répartition.

Classe de Patricia Visticot : PS : 6 élèves – MS : 1 élève – GS : 11 élèves

Classe de Pascale Demontond : CP : 6 élèves – CE1 : 6 élèves – CE2 : 5 élèves

Classe de Mathilde Jambu : CE2 : 5 élèves – CM1 : 2 élèves – CM2 : 5 élèves.

En tout : 47 élèves.

→ Rappel de la mairie de la procédure de dérogation : elle confie aux parents arrivants un dossier de demande de dérogation et le certificat d'inscription n'est émis que si la mairie de départ accepte et paie le montant voté en mairie. Ce budget est d'environ 500€ pour les élémentaires et 680€ pour les maternelles.

B. Résultats des élections et rôle des délégués des parents d'élèves élus au conseil d'école.

Tous les parents d'élèves qui se sont présentés ont été élus :

Maurine TOUAT-DÉJARDIN (Sacha CP et Timéo CE2)

Margaux PITON (Fabio MS)

Florence SPASOJEVIC (Andrea PS et Sacha GS)

Magalie ALBERT (Evan CE1 et Axelle CM1)

Séléna POLTZ-ZUZLEWSKI (Mila PS et Liam GS)

Eric DANAN (Raoul CE1)

Rôle des parents d'élèves élus : Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière de ces instances participatives : ils ont le droit de vote. Ils peuvent par ailleurs assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative. Dans notre école ils s'occupent de l'organisation de la kermesse de l'école.

C. Résultats des évaluations nationales en CP et CE1 et départementales en CE2.

Ces évaluations nous donnent des repères sur les besoins des élèves et nous donnent des informations sur les notions à travailler particulièrement, en classe mais aussi en APC. Les observations et les évaluations réalisées en classe complètent ces données sur les élèves.

Français CP

Les items évalués sont :

Comparer des suites de lettres

Reconnaître des lettres parmi des signes

Reconnaître les différentes écritures d'une lettre

Connaitre le nom des lettres et le son qu'elles produisent

Manipuler des phonèmes

Manipuler des syllabes

Comprendre des mots lus

Comprendre des phrases lues

Comprendre des textes lus

3 élèves sur 6 sont fragiles sur l'item : Comparer des suites de lettres

2 élèves sur 6 sont fragiles sur l'item : Reconnaître les différentes écritures d'une lettre

3 élèves sur 6 sont fragiles sur l'item : Manipuler des phonèmes (des sons)

2 élèves sur 6 sont fragiles sur l'item : Manipuler des syllabes

3 élèves sur 6 sont fragiles sur l'item : Comprendre des textes lus

Mathématiques CP

Les items évalués sont :

Reconnaître des nombres dictés
Ecrire des nombres sous la dictée
Résoudre des problèmes
Dénombrer une collection et l'associer à son écriture chiffrée
Comparer des nombres
Placer un nombre sur une ligne numérique

3 élèves sur 6 rencontrent des difficultés sur l'item : Résoudre des problèmes

5 élèves sur 6 rencontrent des difficultés sur l'item : Comparer des nombres

3 élèves sur 6 rencontrent des difficultés sur l'item : Placer un nombre sur une ligne numérique

Conclusion sur les évaluations des CP :

Environ 50% des élèves rencontrent des difficultés sur certains items en français et sur plusieurs items en mathématiques en ce début de CP.

Français CE1

Les items évalués sont :

Comparer des suites de lettres
Ecrire des syllabes dictées
Ecrire des mots dictés
Comprendre des mots lus
Comprendre des phrases lues
Lire à voix haute des mots
Lire à voix haute un texte
Répondre à des questions lues par l'enseignant
Répondre à des questions lues par l'élève

Résultats français :

2 élèves : entre 80% et 90% de réussite

1 élève : entre 70% et 80% de réussite

1 élève entre 60% et 70% de réussite

1 élève entre 50% et 60% de réussite

1 élève entre 40% et 50% de réussite

Mathématiques CE1

Reconnaître des nombres dictés
Ecrire des nombres sous la dictée
Représenter des nombres entiers
Résoudre des problèmes en utilisant des nombres entiers et le calcul
Calculer mentalement
Additionner
Soustraire
Comparer des nombres
Placer un nombre sur une ligne numérique
Reconnaitre et utiliser les notions d'alignement, d'angle droit, d'égalité de longueurs, de milieu, de symétrie

Résultats mathématiques :

2 élèves : entre 80% et 90% de réussite

1 élève : entre 70% et 80% de réussite

2 élèves entre 60% et 70% de réussite

1 élève : entre 40% et 50% de réussite

Conclusion sur les évaluations de CE1 :

Le niveau dans l'ensemble en français est satisfaisant : 77% de réussite pour le groupe.

Le niveau dans l'ensemble en mathématiques est satisfaisant : 71% de réussite pour le groupe.

Evaluations départementales en CE2**Français :**

Le score global est de 71% de réussite, on compte 2 élèves sur 10 à moins de 50%

	Français		
nombre élèves		Pourcentage de réussite	Proportion d'élèves
0	entre 0 et 20 items réussis	< 33%	0%
2	entre 21 et 31 items réussis	[33% à 50%[20%
3	entre 32 et 41 items réussis	[50% à 66%[30%
5	entre 42 et 63 items réussis	>= 66%	50%
10			

Les scores globaux en fonction des items évalués sont :

lire : 73%

écrire : 87%

comprendre : 78%

étude de la langue : 73%

Maths CE2 :

Le score global est de 58% de réussite, on compte 3 élèves sur 10 à moins de 50%

	Mathématiques		
nombre élèves	Nombre d'items réussis	Pourcentage de réussite	Proportion d'élèves
1	entre 0 et 14 items réussis	< 33%	10%
2	entre 15 et 21 items réussis	[33% à 50%[20%
4	entre 22 et 29 items réussis	[50% à 66%[40%
3	entre 30 et 44 items réussis	>= 66%	30%
10			

Les scores globaux en fonction des items évalués sont :

nombres : 58%

espace et géométrie : 60%

grandeurs et mesures : 54%

Conclusion pour les évaluations de CE2 : Le niveau général en français est satisfaisant même si les résultats montrent des écarts importants entre les élèves.

Les scores en mathématiques montrent que le niveau général en mathématiques est assez faible.

Rased est le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. C'est un ensemble de moyens organisés par l'IEN pour compléter les réponses des équipes d'écoles face aux difficultés des élèves. Ses aides ne se substituent pas à l'action de l'enseignant. Il est composé du psychologue scolaire, du maître E, du maître G.

- **Le psychologue scolaire** intervient autant à la demande des enseignants que des parents. Le psychologue intervient après autorisation écrite des parents. Il réalise, en concertation avec les parents, les investigations psychologiques nécessaires à l'analyse des difficultés et au choix des formes d'aides adaptées. Il participe aux équipes éducatives et à la saisine des commissions d'orientation. De plus, Il assure le lien entre les structures de soins et l'école.
- **Le maître E** est, au même titre que le psychologue scolaire, un maître ressource sur la difficulté scolaire. Il propose une aide à dominante pédagogique adaptée aux situations dans lesquelles les élèves manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre :
- **Le maître G** propose une aide à dominante rééducative indiquée quand il faut faire évoluer les rapports de l'enfant aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer son investissement dans les tâches scolaires.

Si des difficultés persistent, l'enseignant sollicite l'intervention du réseau.

Après l'analyse des difficultés, les parents sont informés des modalités d'aides proposées, ils sont partenaires du projet d'aide avec l'enseignant, l'enfant et le réseau.

Quand une aide à dominante pédagogique est mise en place, l'élève participe en individuel ou en groupe restreint à des séances régulières qui se déroulent à l'école, pendant les heures de classe, dans la salle attribuée au réseau.

Les modalités d'actions sont variées, définies en concertation avec le conseil des maîtres sous l'autorité de l'IEN de circonscription. Elles prennent la forme d'un projet écrit décrivant la problématique de l'élève, les stratégies envisagées, les démarches et supports de l'action, la durée estimée de la prise en charge et les modalités d'évaluation. Elles donnent lieu à un bilan.

Pour les élèves à besoins particuliers, relevant du champ du handicap, les parents saisissent la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées). Un PPS (Projet Personnalisé de scolarisation) est mis en place. En fonction des besoins de l'élève une AVS (auxiliaire de vie scolaire) est nommée à temps partiel ou à temps plein.

Pour les élèves intellectuellement précoces, un PPEIP peut être élaboré.

Pour les élèves rencontrant des difficultés durables d'apprentissage un PPRE (Plan personnalisé de réussite éducative) peut être mis en place.

Pour les élèves souffrant d'un trouble de la santé un PAI (Projet d'accueil individualisé) peut être mis en place.

5) Les activités pédagogiques complémentaires (APC)

Les activités pédagogiques complémentaires s'inscrivent dans l'ensemble des mesures qui doivent contribuer à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et à la réussite de tous les élèves, en donnant à chacun la possibilité de maîtriser les savoirs fondamentaux et de s'épanouir.

Les APC offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial de la commune.

Tous les élèves peuvent être concernés par ces activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par leurs enseignants. La durée des APC dépend des objectifs poursuivis et de l'âge des élèves. Elles ont lieu les mardis et/ou les jeudis (en fonction des classes). Les APC doivent être orientées en priorité vers l'apprentissage du français.

A. Actualisation du règlement intérieur :

Il est basé sur le règlement intérieur type départemental. Chaque école y ajoute les points qui lui sont spécifiques. Le règlement intérieur rassemble et fixe dans un seul document l'ensemble des règles et des principes de vie dans l'école. Il définit les droits et les devoirs de chacun des membres de la communauté éducative : enseignants et personnels, parents et élèves, partenaires et

intervenants extérieurs. C'est un texte qui permet d'organiser la vie de l'école et de permettre à tous les élèves d'apprendre dans de bonnes conditions. Il sera appliqué tout au long de l'année.

Je demande aux parents élus de communiquer sur l'importance de ce règlement, notamment sur les points les plus importants.

- Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.
- Discussions sur le règlement du périscolaire avec la mairie.

B. Point sécurité.

- Nous avons fait un exercice incendie Vendredi 12 octobre. Les enfants ont été prévenus en début de matinée et l'exercice a eu lieu à 11h40. Tout s'est bien déroulé : les enfants se sont rangés et sont sortis de l'école dans le calme et rapidement. Un autre exercice aura lieu plus tard, de façon inopinée cette fois.
- Un exercice PPMS « intrusion-se cacher » a eu lieu le mardi 15 octobre de 9h15 à 9h35. Notre école a dû se cacher réellement dans chaque classe (portes fermées et lumières éteintes). Nous avons également dû appeler la gendarmerie. Les autres écoles du secteur étaient "en mise à l'abri simple". Un observateur est venu voir si nous étions bien cachés. Tout s'est très bien déroulé : les enfants sont restés calmes et silencieux, nous pouvons les féliciter ! La mairie va ajouter un rideau dans la classe de la cour afin que les élèves soient bien cachés.

C. Bilan de la coopérative scolaire

Au 31 août le montant de la coopérative scolaire était de 5700 euros

D. Bilan des projets de l'année précédente :

1. Nous avons obtenu le label éco-école SUR LE THEME DE LA BIODIVERSITE : un grand merci aux parents d'élèves délégués éco-école : réalisation d'un jeu de l'oie sur le thème de la biodiversité pour l'éco code, également un grand merci aux mamans qui y ont participé !
2. 3 Interventions pédagogiques du Parc Naturel Régional par classe entre mai et juin : Thème : La nature à proximité de mon établissement -Préserver la biodiversité : un enjeu pour tous.
3. Participation aux journées éco-citoyennes organisées par le PNR à la maison du Parc à Théméricourt pour les 3 classes au mois de juin.
4. Le potager : toujours en ateliers décloisonnés.
5. La couveuse : l'AEB a financé une couveuse et Mme Loizeau est venue la mettre en place dans l'école.
6. Observations quotidiennes des mésanges grâce aux caméras vidéo dans les nichoirs : merci à ceux qui s'occupent de l'aspect technique !
7. Intervention sur l'astronomie avec à la fin la venue à l'école du planétarium mobile : des ateliers la journée pour les élèves et le soir pour les parents.
8. La course solidaire au profit d'Enzo le 18 juin : 653 euros ont été récoltés.
9. Les différents recyclages ont été réalisés : gourdes, bouchons, cannettes, cartouches d'encre. Le recyclage des piles a été l'occasion de mettre en place un nouveau partenariat avec « électriciens sans frontières » (projet au Népal).
→Souhait des parents élus d'avoir des boîtes de collecte de piles individuelles qui permettent le transport des piles en sécurité : La directrice a interrogé notre partenaire par mail : ces boîtes ne sont plus fabriquées car trop coûteuses.
10. La boîte à livres : Financée par la mairie, l'AEB et l'OCCE. Tous nos remerciements à Frédéric Boudeau pour l'avoir faite : les enfants comme les adultes s'en servent quotidiennement.
11. Venue à l'école de 5 élèves parisiens en situation de surdité : une demi-journée d'échanges très intéressants !
12. Nettoyons la nature
13. La chorale : un grand merci à Magalie et Anetta.
14. L'orchestre à percussions : merci à Paul Fouques
15. Kermesse de l'école : merci à tous les parents qui y ont participé !
16. Sortie de fin d'année au zoo d'Amiens
17. Olympiades au collège de Marines pour les CM2

E. Projets 2018-2019 :

- **Projet éco-école sur le thème de l'eau : Les 3 projets de l'école ont été retenus par le Parc Naturel Régional et vont être soumis à M. l'Inspecteur de l'Education Nationale.**

Organisation d'une classe d'eau : une semaine banalisée sur l'école du 13 au 17/05/18 sur cette thématique, en ateliers décloisonnés avec les 3 classes et dans chaque classe.

Le Parc Naturel Régional accompagnera le projet des trois classes à raison de 4 demi-journées pour chacune des classes.

L'intervenant est un animateur de l'association la ferme d'Eancourt. Il viendra pour construire les contenus et pour décider des dates d'interventions.

Thème : La connaissance naturaliste et la gestion du patrimoine naturel

TITRE de notre projet : L'eau : une ressource naturelle à connaître pour pouvoir la préserver

Faire connaître les différentes sources et utilisation de l'eau, dans le Vexin mais aussi ailleurs afin de donner aux élèves une vision globale de cette ressource naturelle.

Biodiversité animale et végétale de différents milieux aquatiques dans des lieux d'eau à proximité de l'école (mare pédagogique et Rhus au bas du village) :

- Interventions de M. Le Maire (comment l'eau arrive-t-elle au robinet ?) de M. Loiseau (le Rhus)
- Apprendre à connaître les zones à préserver : mare, marais, zone humide, marécages, mer.

Restitution : Expositions, cahier de vie, blog et chorale de l'école

Ce projet sur l'eau est directement lié à celui de notre éco-école pour obtenir le label.

Le troisième axe de notre projet d'école est "apprendre à devenir un citoyen responsable" dans lequel s'inscrit également l'aspect préservation de l'eau de ce projet.

Voir détails en annexe et sur le blog

- **Projet tissage : validé par M. l'Inspecteur de l'Education Nationale**

Marie-Christine Jambu, artiste licière, est l'intervenante pour toute l'année. Elle travaille avec les maternelles et les élémentaires.

Voir détails en annexe et sur le blog

- **Projet cirque : va être soumis à M. l'Inspecteur de l'Education Nationale.**

Un artiste de cirque de la compagnie l'atelier du p'tit clown viendra à l'école la semaine du 18 au 22 février. La semaine se terminera par un spectacle le vendredi soir.

Voir détails en annexe et sur le blog

- **Projet chorale et orchestre : validé par M. l'Inspecteur de l'Education Nationale**

2 mamans d'élèves (Anetta et Magalie) animent la chorale et l'orchestre les jeudis. Elles ont demandé aux élèves tous les mots que leur inspire le thème de l'eau. Sur cette base Anetta a composé une chanson. La même chose a été réalisée à propos du cirque et Magalie a composé une chanson. Le répertoire de cette année sera partagé essentiellement entre ces deux thèmes. Une restitution aura lieu en fin d'année.

Voir détails en annexe et sur le blog

La séance est levée à 21h45

Madame Demontrond, Directrice.